



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 5214

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur le rapport qu'il lui a été récemment remis à l'égard de la formation professionnelle par le vice-président du conseil régional Ile-de-France. Il lui demande la suite qu'il envisage de réserver à ce rapport et notamment à la proposition tendant à transférer aux régions l'ensemble des actions de formations qualifiantes relevant de l'Etat et d'élaborer une « carte » de la formation comme il existe une carte sanitaire ou une carte hospitalière. A terme, les contrats d'apprentissage (CA) et les contrats de qualification (CQ) seraient unifiés par la création d'instituts de formation alternée. Ce rapport propose, pour remédier à la « déperdition formidable des moyens financiers » en matière de formation des adultes une plus grande déconcentration de l'ANPE et de l'AFPA sous l'autorité du préfet de région. Il propose également de renover les COREF (comités régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle) qui joueraient le rôle de conseils régionaux de la formation. Il lui demande donc la suite qu'il envisage de réserver à ce rapport dont les propositions pourraient s'intégrer dans la loi quinquennale sur l'emploi, susceptible d'être présentée au Parlement.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les suites qui seront données au rapport relatif à la formation professionnelle élaboré par M. Cambon, vice-président du conseil général d'Ile-de-France. Les propositions essentielles présentées dans ce rapport ont été intégrées au projet de loi quinquennale sur l'emploi. Il s'agit notamment du transfert aux régions de l'ensemble des actions de formation qualifiantes des jeunes ou encore de l'idée d'une « carte » de formation reprise par l'institution du plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes. Le projet de loi quinquennale est en cours d'examen au Parlement.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5214

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 août 1993, page 2613

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3579